

Conférence de presse du 6.7.2005

Comité « Les entreprises pour les accords bilatéraux »

Seul l'exposé prononcé fait foi

Les employeurs soutiennent les emplois en Suisse

Rudolf Stämpfli, président de l'Union patronale suisse

Les employeurs sont responsables de leur entreprise, de son développement durable et de leurs employés. Les employeurs prennent au sérieux les craintes de leurs employés. Aussi est-il juste que les employeurs et les partenaires sociaux se soient mis d'accord sur un catalogue négocié de mesures visant à protéger le marché du travail. L'ensemble des mesures est équilibré et tient compte des préoccupations de larges tranches de la population. La libre circulation des personnes accroît la marge de manœuvre des entreprises et permet de compenser les déséquilibres sur le marché du travail. Les mesures d'accompagnement constituent le dispositif de protection du marché du travail suisse. Les longs délais de transition et les clauses de protection que la Suisse a négociés avec l'UE sont une deuxième protection. Elles permettent d'introduire progressivement et de manière contrôlée la libre circulation des personnes avec les nouveaux Etats membres de l'UE. La priorité des travailleurs nationaux et le contrôle des salaires ferment presque complètement le marché du travail suisse aux citoyens des nouveaux Etats membres jusqu'en 2011. D'ici là, chaque contrat de travail devra faire l'objet d'une vérification et recevoir une autorisation du canton. De plus, des contingents très petits s'appliqueront. Pas plus de 1300 permis de séjour de longue durée et 12 400 permis de séjour de courte durée seront délivrés en 2006. Les contingents sont si petits qu'ils ne sauraient déstabiliser le marché du travail suisse. Jusqu'en 2014, la Suisse pourra, en cas d'immigration massive, réintroduire des contingents grâce à une clause de protection spéciale.

Je comprends les craintes de la population, mais il n'y a aucune raison pour que l'accord sur la libre circulation des personnes suscite ces craintes. Néanmoins, certains milieux utilisent ces peurs pour défendre le « non », indépendamment des dommages généraux qu'il peut causer. Toute personne qui défend les intérêts des entreprises suisses et des travailleurs suisses doit refuser d'entrer dans ce jeu. Les conséquences exactes du non ne sont pas prévisibles aujourd'hui. En revanche, ce qui est sûr c'est qu'il y aurait des conséquences. Or l'incertitude qui résulterait d'un rejet de l'accord nuirait à l'économie suisse. L'incertitude freinerait les investissements et accroîtrait les risques. Les deux facteurs ralentiraient la conjoncture.

Changeons de rôle et envisageons cette votation du point de vue des Etats membres. Vu sous cet angle, la question qui se pose est la suivante : Acceptons-nous la Suisse parmi nous, acceptons-nous d'entrouvrir la porte ou lui claquons-nous la porte au nez ? Pour moi, il est évident que si la Suisse refuse d'étendre l'accord, l'affront de la Suisse restera dans la mémoire des nouveaux Etats membres de l'UE pendant des années. Cela n'encouragerait pas la collaboration avec les entreprises suisses.

Toute personne qui se rend ces jours-ci en Europe centrale ou qui y réalise des affaires est constamment confrontée à ce souci et à l'idée qu'en cas de rejet les entreprises de ces pays privilégieraient des fournisseurs des Etats membres de l'UE.

Toute personne qui se soucie des emplois en Suisse doit s'engager pour l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes. Les employeurs se soucient des emplois en Suisse. Nous les défendons en votant oui le 25 septembre 2005.